

A.T.M.

SCI au capital de 1 000 euros

Siège social : 15, rue Pigeron 77410 ANNET-SUR-MARNE

RCS de Meaux 951 596 659

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Le QUINZE JUILLET
A ANNET SUR MARNE**

Au siège social de la société dénommée **A.T.M.**, Société Civile Immobilière au capital de 1 000.00€, dont le siège est à ANNET-SUR-MARNE (77410), 15 Rue Pigeron, identifiée au SIREN sous le numéro 951 596 659 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX.

L'assemblée est présidée par Monsieur David DEBRABANDER, agissant en qualité de gérant.
Est désigné comme secrétaire : Christine DEBRABANDER née : DE SOUSA

Le président de l'assemblée constate que :

Sont présents :

- Monsieur David DEBRABANDER,
- Madame Christine DEBRABANDER née : DE SOUSA,

Sont représentée : néant.

Total des parts sociales présentes ou représentées ; CENT (100) parts sociales sur les CENT (100) parts sociales composant le capital social.

Le quorum est par suite atteint.

Les associés peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour inclus en ces termes dans la lettre remis en mains propre aux membres de la société.

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social
- Modification des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

RESOLUTIONS

Première résolution

L'assemblée des associés, autorise le transférer le siège de la société du 15 Rue Pigeron 77410 ANNET-SUR-MARNE au 17-19 Rue Pigeron 77410 ANNET-SUR-MARNE, à compter du 20 juillet 2023.

Cette résolution est mise aux voix

Pour l'adoption : 100 voix

Contre l'adoption

Abstention

La résolution est adoptée

Deuxième résolution

En conséquence de la décision de transfert du siège social, l'article 5 des statuts est modifié ainsi qu'il suit :

Le siège de la société est fixé au 17-19, rue Pigeron 77410 ANNET-SUR-MARNE.

Le reste de l'article restant inchangé

Cette résolution est mise aux voix

Pour l'adoption : 100 voix

Contre l'adoption

Abstention

La résolution est adoptée

Troisième résolution

L'assemblée des associés confère tous pouvoirs à Mr David DEBRABANDER porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités devant être effectuées.

Cette résolution est mise aux voix

Pour l'adoption : 100 voix

Contre l'adoption

Abstention

La résolution est adoptée

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée ce jour à 10h00.

FORMALITES

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président de séance et le cas échéant, par le secrétaire de séance, par le ou les représentant légaux de la société ainsi que par les membres présents. L'acte sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

A ANNET SUR MARNE, Le 15 juillet 2023

Nom du gérant

David DEBRABANDER

